



## RÈGLEMENTS

### 1. Dispositions générales

- L'ensemble des règlements vise à fournir à nos Clients un séjour calme et confortable.
- Faire une réservation équivaut à accepter le règlement.
- L'accord est conclu au moment de la réservation.
- Tous les paiements doivent être effectués uniquement en Euros.

### 2. Réservations et paiements

- La condition principale de réservation d'un appartement chez HAPPY APARTMENTS TENERIFE est le paiement d'un acompte de 30% du coût total de la location via la plateforme de virement bancaire PayPal.
- En cas d'annulation de la réservation au-delà de 60 jours avant l'arrivée, l'acompte versé par le client est remboursé. En cas de période plus courte, le dépôt n'est pas remboursé.
- Le montant restant (70%) doit être payé le jour de l'arrivée en espèces ou par carte.
- Au moment du check-in, un dépôt remboursable de 200 Euros est facturé.
- Il y a aussi des frais supplémentaires pour le nettoyage après le départ des clients d'un montant de 40 Euros (appartements à Colina Blanca) ou 50 Euros (appartements à Island Village).

### 3. Accord, conditions et portée

- L'accord conclu entre HAPPY APARTMENTS TENERIFE et le client comprend uniquement la location de biens. La nourriture, le transport à la propriété, l'organisation du temps pendant votre séjour sont à la discrétion du Client. Eventuellement, HAPPY APARTMENTS TENERIFE peut organiser le transfert de ou vers l'aéroport pour un paiement supplémentaire de 35 Euros l'aller simple.
- L'heure du check-in doit être convenue avec la personne responsable de la remise des clés.
- Le Client est tenu d'informer l'Administration par e-mail ou par téléphone de l'heure approximative d'arrivée au moins 7 jours avant sa date.



- Une journée dans l'appartement commence à 16 p.m. et dure jusqu'à 11 a.m. Possibilité de check-in anticipé aussi longtemps que l'appartement est prêt pour les clients ou pour un supplément (accord individuel).
- La rencontre avec le résident et la remise des clés se déroule dans une propriété louée.
- En recevant les clés de la propriété, HAPPY APARTMENTS TENERIFE se réserve le droit de demander aux Hôtes de montrer leurs identifications personnelles.
- Le nombre de personnes séjournant dans l'appartement ne peut pas dépasser le nombre de personnes déclarées au moment de la réservation. Si le nombre est supérieur, le Bailleur se réserve le droit de résilier l'Accord avec effet immédiat.
- L'Hôte est tenu de bien prendre soin de l'appartement.
- Lors de la remise des clés, le résident donne aux Hôtes des instructions sur la façon de faire fonctionner l'équipement électrique dans la propriété. Ce moment signifie que les Hôtes sont devenus familiers avec les conditions techniques, les quantités et l'équipement dans l'appartement.
- Le Client est tenu d'informer la personne responsable de la remise des clefs des éventuels défauts et problèmes constatés dans l'appartement et de signaler tout dommage causé pendant le séjour.
- Le fait de ne pas signaler les commentaires et les objections à l'état technique au moment du check-in équivaut à accepter l'état de l'appartement par l'Hôte sans commentaires ou réserves.
- Les employés de HAPPY APARTMENTS TENERIFE n'ont pas le droit, sans l'autorisation des Hôtes, d'entrer dans le bien loué, à l'exception du droit d'entrée en cas de menaces de sécurité et de non-respect du Règlement des Hôtes.
- Il est interdit d'utiliser tout équipement alimenté par de l'électricité ou du gaz, qui ne fait pas partie de l'équipement de la propriété, et qui peut causer un risque d'incendie, comme : chauffages électriques, radiateurs, brûleurs à gaz...
- Il est interdit d'allumer des bougies, d'apporter des matières inflammables, des explosifs et de fumer des substances avec une odeur désagréable dans l'appartement.
- Fumer dans les appartements est complètement interdit. Fumer est autorisé seulement sur les balcons, terrasses et à l'extérieur du bâtiment. HAPPY APARTMENTS TENERIFE se réserve le droit d'imposer une pénalité de 150 Euros pour non-respect de l'interdiction de fumer.
- L'assurance de voyage et de séjour doit être traitée par les Clients eux-mêmes en fonction de leurs besoins.



- Chaque fois que l'appartement est laissé, l'Hôte est obligé de fermer la climatisation, le matériel électrique et l'eau ainsi que les portes et les fenêtres de la propriété.
- Il est interdit de sortir de l'appartement tout équipement qui lui appartient, comme les serviettes, les couvertures, les oreillers, les appareils électroménagers, les meubles, etc...
- Les clients qui ont intentionnellement ou accidentellement détruit la propriété sont obligés de couvrir les coûts en totalité. HAPPY APARTMENTS TENERIFE se réserve le droit de conserver le dépôt remboursable en cas d'infraction.
- Il est interdit de déplacer les meubles dans l'appartement.
- En cas de perte des clés de la propriété, les Hôtes sont tenus de payer une taxe de 50 Euros.
- Attention ! En Espagne, les poignées de porte sont généralement situées seulement d'un côté de la porte (à l'intérieur de l'appartement). En cas de claquement de la porte de l'appartement et de devoir faire appel à un serrurier, le coût de ce service varie entre 150 Euros et 300 Euros et est à couvrir par le Client.
- Les clients sont tenus de maintenir l'installation en bon état et de respecter les règles de bon voisinage, et en particulier d'observer les heures de nuit de 22.00 heures à 6.00 heures.
- Les invités avant le check-out sont obligés de laver la vaisselle, vider le réfrigérateur et jeter les ordures. POUR LAISSER LES ORDURES DANS L'APPARTEMENT, UNE TAXE SUPPLEMENTAIRE DE 40 EUROS SERA FACTUREE. Ce type d'activités n'est pas inclus dans les frais de ménage de fin de séjour.
- Le jour du départ, l'Hôte est tenu de rendre l'appartement loué à la disposition d'une personne désignée afin de vérifier l'état de la propriété. Seulement alors l'Hôte a le droit de quitter l'appartement.
- Les reçus pour le séjour sont délivrés sur demande.
- HAPPY APARTMENTS TENERIFE se réserve le droit de refuser de remettre les clés si le Client : n'a pas de carte d'identité valide, est sous l'influence de l'alcool et/ou de drogues ou se comporte agressivement.
- HAPPY APARTMENTS TENERIFE n'est pas responsable des objets laissés dans l'appartement par les Hôtes.
- HAPPY APARTMENTS TENERIFE se réserve le droit de modifier la propriété à une autre dans la même norme ou plus élevée en cas de circonstances imprévues indépendantes



de la société et d'événements aléatoires qui peuvent empêcher l'utilisation de l'appartement.

- HAPPY APARTMENTS TENERIFE n'est pas responsable des inconvénients indépendants de nous et des événements aléatoires qui leur sont liés, par exemple les réparations, les travaux de construction dans le complexe ou dans le voisinage, le bruit, les troubles de calme par les voisins, les pannes dans les services publics fournis pendant le séjour dans notre propriété.
- Lors de l'utilisation de la piscine dans le complexe, il est interdit de boire ou de manger dans et au bord de la piscine. C'est possible uniquement dans le bar à côté de la piscine.

